



## FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2024

### Délibération

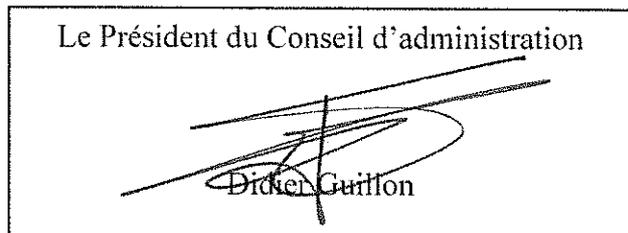
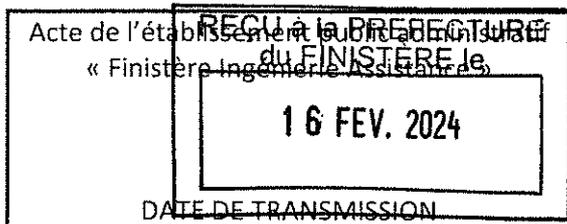
N° d'ordre : 2024-01-23-FIA1

Titre de la délibération n°1 : Rapport d'activité 2023

Le rapport d'activité pour l'année 2023 a été préparé. Il figure en annexe de la délibération.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- d'adopter le rapport d'activité 2023 et de l'autoriser à le présenter à l'Assemblée générale de 2024.







## FINISTÈRE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-01-23-FIA2

Titre de la délibération n°2 : Programme d'actions 2024

Le programme d'actions suivant est proposé pour l'année 2024 :

Dans le rapport d'activité, figure un bilan de réalisation des actions programmées pour l'année 2023. Certaines ont pu être mises en œuvre de manière quasi systématique et l'on peut alors considérer qu'elles sont acquises dans les méthodes de travail des agents. Il s'agit des actions suivantes :

- Augmenter le nombre d'analyses d'opportunité en amont des études de faisabilité ;
- Dans les études de faisabilité, comparer dès que possible les scénarios de réhabilitation du bâti ancien et de démolition-reconstruction et encourager les scénarios favorisant la densification urbaine ;
- Conforter le partenariat avec les agences locales de l'énergie dans un contexte d'accroissement des besoins dans les domaines des énergies renouvelables, de la performance énergétique et de l'utilisation des matériaux biosourcés ;
- Rencontrer des adhérents afin de les interroger sur leurs besoins futurs en ingénierie ;
- Etablir des échanges avec l'AMF, principal relai auprès des élus locaux, afin de mieux connaître les attentes des équipes municipales ;
- Distribuer une lettre d'info numérique ;
- Proposer un rendez-vous de présentation de FIA aux équipes municipales identifiées par le Département, lors des visites du Pacte Finistère 2030, comme ayant besoin d'un appui en ingénierie.

D'autres actions n'ayant pu être complètement réalisées en 2023 seront reconduites en 2024.

- 1- Reconduction des actions visant à renforcer l'approche globale.

Les actions n'ayant pu aboutir intégralement seront poursuivies. Le plan de charge important des agents n'a pas permis de finaliser certaines réflexions nécessitant de se former ou de faire évoluer les contenus techniques des études.

Il est proposé de reconduire les actions suivantes pour 2024 :

- Dans les études de faisabilité,
  - Systématiser les conseils en matière de mutualisation des locaux, modularité des espaces et d'optimisation des existants ;
  - Développer la sensibilisation des élus en matière de gestion alternative des eaux pluviales, de biodiversité, de emploi et de recyclage des matériaux ;
  - Faire des préconisations plus ciblées en termes de périmètre ou de maintien de l'existant pour réduire les coûts.
- Utiliser les marges de manœuvre laissée par la commande publique pour favoriser des projets moins onéreux tout en renforçant leur caractère vertueux.

2- Déployer la prestation d'appui au suivi des études de maîtrise d'œuvre.

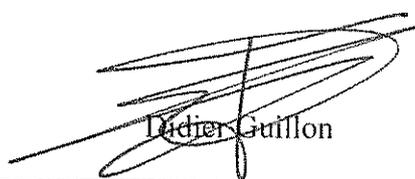
L'intérêt manifesté par les élus qui ont pu bénéficier de la prestation d'appui au suivi des études de maîtrise d'œuvre, montre toute l'importance de faire davantage connaître cette offre de service.

Il est proposé qu'elle soit expliquée plus fréquemment aux adhérents qui ont d'abord fait appel à la prestation d'aide à la consultation de maîtrise d'œuvre. Le nombre de conventions sera à réguler en fonction de l'évolution du plan de charge des agents.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- de proposer à la validation de l'Assemblée Générale le programme d'actions pour l'année 2024.

Acte de l'établissement public administratif  
« Finistère Ingénierie Assistance »  
  
DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration  
  
Didier Guillon

REÇU à la PREFECTURE  
du FINISTÈRE le  
16 FEV. 2024



## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-01-23-FIA3

Titre de la délibération n° 3 : budget primitif 2024

Après le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 28 novembre 2023 et au cours duquel ont été présentées les perspectives en dépenses et en recettes pour l'année à venir, le moment est venu de voter le Budget Primitif de l'exercice 2024.

Le budget 2024 est ainsi estimé à 445 000€ (sans le report de l'année 2023).

L'activité de FIA générera les types de recettes suivantes au cours de l'année 2024 :

La participation du Conseil départemental est attendue à 210 000 euros.

La contribution des adhérents atteindra 200 000 euros.

La facturation des prestations est estimée à 35 000 euros.

L'activité de FIA générera les principaux types de dépenses suivantes au cours de l'année 2024 :

- Le montant des charges de personnel (7 agents) s'élèvera à 416 010 euros.
- Les charges à caractère général relatives au fonctionnement courant de l'Établissement (loyers, véhicules, communications pour la téléphonie et Internet, frais de déplacement, formations, etc.) devraient s'élever à 28 980 euros.
- Les autres charges de gestion courante pour 10 euros.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- d'adopter le projet de Budget Primitif de l'exercice 2024

REÇU à la PRÉFECTURE  
du FINISTÈRE le

Acte de l'établissement public administratif  
« Finistère Ingénierie Assistance »

16 FEV. 2024

DATE DE TRANSMISSION

Le Président du Conseil d'administration

Didier Guillon





## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-01-23-FIA4

Titre de la délibération n° 4 : Evolution du montant de la cotisation annuelle pour les communes

Inchangée depuis la création de FIA en 2014, la cotisation annuelle s'élève à 0,50 € par habitant DGF. Elle permet aux communes adhérentes de bénéficier d'un niveau de service particulièrement étendu. Au fil des ans, les études menées ont été approfondies pour fournir aujourd'hui des éléments d'aide à la décision de plus en plus complets et détaillés. Les équipes municipales sont nombreuses à témoigner de leur satisfaction quant à la qualité des prestations, la réactivité et l'aide méthodologique apportée par les agents de FIA.

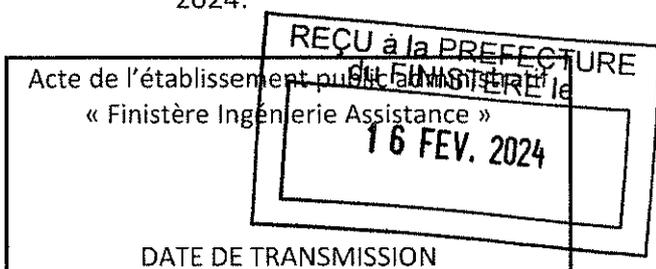
En 2023, le nombre de nouveaux adhérents et de dossiers traités ont été les plus élevés depuis près de 10 ans. Cette tendance régulière à la hausse a nécessité l'ajustement des effectifs avec le recrutement de deux agents supplémentaires.

Pour faire face à l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées essentiellement aux charges de personnel, mais aussi assurer le maintien d'un niveau de qualité élevé des services rendus, il est proposé de faire évoluer le montant de la cotisation annuelle à 0,55 € par habitant DGF dès 2024. A titre d'exemples, une commune de 800 habitants DGF verra sa cotisation annuelle passer de 400 € à 440 €, une commune de 2300 habitants de 1150 € à 1265 €. L'évolution sera la plus marquée pour les communes de plus de 5000 habitants, car elles verront une augmentation comprise entre 250 et 550 € en fonction de leur taille. Pour la plupart d'entre elles, le nombre d'assistances effectuées et le temps qui leur est consacré, viendra compenser cette augmentation.

Le montant versé par les établissements publics intercommunaux reste le même, soit 0,25 € par habitant DGF (plafonné à 10 000 €), dans la mesure où leurs sollicitations sont moindres et globalement proportionnées au temps consacré par les agents de FIA à ces dossiers.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- De fixer la cotisation à 0,55€ par habitant DGF pour les communes avec date d'effet en 2024.



Le Président du Conseil d'administration



Didier Guillon





## FINISTERE INGENIERIE ASSISTANCE

Conseil d'administration du 23 janvier 2024

### Délibération

N° d'ordre : 2024-01-23-FIA5

Titre de la délibération n° 5 : Point sur les demandes d'adhésions à Finistère Ingénierie Assistance

Deux nouvelles communes souhaitent adhérer à Finistère Ingénierie Assistance afin de bénéficier des prestations proposées par l'établissement public et précisées à l'article 3 de ses statuts.

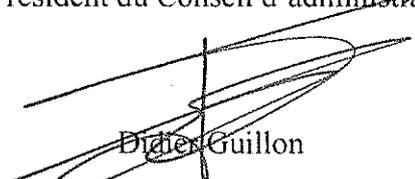
Ainsi, les conseils municipaux des communes ci-dessous ont valablement délibéré en vue de cette adhésion à la date suivante :

LANDELEAU	12 décembre 2023
KERGLOFF	18 décembre 2023

Le nombre d'adhérents à Finistère Ingénierie Assistance atteint ainsi 165 communes et 6 Etablissements Publics Intercommunaux.

**Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :**

- d'accorder le statut de membre de Finistère Ingénierie Assistance aux communes qui ont valablement délibéré.

Acte de l'établissement public administratif « Finistère Ingénierie Assistance »	Le Président du Conseil d'administration
REÇU à la PREFECTURE du FINISTÈRE le	
DATE DE TRANSMISSION 16 FEV. 2024	Didier Guillon

